

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 juin 2023	N° 2023-310

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PESKINA à M. Christophe DUPRAT
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

EXCUSE(S) :

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 juin 2023	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2023-310

Economie de proximité - Soutien à l'association Bordeaux mon commerce pour la mise en œuvre d'actions d'animation et de promotion du commerce et de l'artisanat de proximité - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de favoriser le développement commercial de son territoire, Bordeaux Métropole s'est donné comme objectif d'encourager l'animation et la visibilité de son tissu commercial de proximité.

Pour y parvenir, la Métropole a mis en place son schéma de Développement économique validé par délibération du Conseil métropolitain le 26 novembre 2021 et qui intègre un important volet d'actions consacrée à l'économie de proximité.

Dans ce cadre, il est prévu de développer une offre de services aux communes pour accompagner les associations de commerçants et d'artisans (accompagnement à l'ingénierie de projet, soutien à l'animation des centres-villes pour une meilleure attractivité, ...).

L'association Bordeaux mon commerce, anciennement Ronde des quartiers de Bordeaux, regroupe quelque 1200 adhérents et une vingtaine d'associations, unis pour renforcer l'attractivité commerciale des différents quartiers et des communes. Elle a vocation à soutenir, animer, promouvoir et mettre en lien les commerçants et artisans de la métropole bordelaise.

BMC propose de partager sa longue expérience dans l'organisation d'animations et d'évènements commerciaux avec les communes et les autres associations de commerçants et artisans du territoire, et d'aider ces dernières dans leur structuration et dans la réalisation de leurs différents projets.

En 2022, l'association avait obtenu le soutien de Bordeaux Métropole à hauteur de 29 702 € pour les deux opérations suivantes :

- une action d'accompagnement des associations de commerçants des communes de Saint Médard en Jalles, Le Bouscat, Villenave d'Ornon et Lormont.
S'appuyant sur son expertise en matière de communication et d'organisation d'évènements, Bordeaux mon commerce a soutenu quatre associations de commerçants de la Métropole situées en dehors du périmètre de Bordeaux.
- une opération de promotion du commerce local de quatre centres-villes des communes membres (hors Bordeaux). L'association a organisé la venue d'un(e) influenceur(se), qui a déambulé au sein de plusieurs commerces préalablement identifiés. Cette animation avait pour objectif de promouvoir l'offre commerciale métropolitaine auprès d'un bassin de clientèle conséquent correspondant à la communauté de fans de l'influenceur(se).

Le bilan de ces opérations fait apparaître un total de dépenses réalisées de 39 628 € TTC, conforme au budget prévisionnel. Le travail réalisé par l'association BMC a permis de consolider les associations existantes, de leur apporter un appui technique et logistique

efficace pour l'organisation d'événements festifs (marché de Noël, jeux concours, création des supports visuels, campagne de communication) et de promouvoir le commerce local de quatre centres-villes métropolitains.

Pour 2023, Bordeaux mon commerce souhaite amplifier la dynamique engagée et propose les actions suivantes :

- soutien aux associations de commerçants de la métropole :

Bordeaux mon commerce propose à nouveau un accompagnement sur l'année de quatre associations de commerçants (hors Bordeaux).

L'association travaillera pour le compte des associations et, en lien avec les mairies concernées, sur des actions de communication, sur l'organisation d'événements (par exemple braderie, marché de Noël éco-responsable, ...) ou des animations (Octobre Rose, mise en avant sur les réseaux sociaux...).

A titre d'information, selon la nature des demandes et des programmes d'actions des associations de commerçants et artisans, une moyenne de 180 heures de travail sur une année pleine par association est nécessaire pour mener à bien les missions évoquées.

Les associations des communes du Bouscat, St Médard en Jalles et Villenave d'Ornon ont déjà renouvelé leur demande d'accompagnement pour cette année. BMC est également en contact avec Carbon Blanc et Ambarès et Lagrave.

- Valorisation des centres-villes

Bordeaux mon commerce propose de valoriser les commerces de trois villes de la métropole (hors Bordeaux). Cette animation innovante, initiée en 2022 avec des retours très positifs des commerçants et des communes concernées, a pour objectif de faire venir un(e) influenceur(se) qui, au travers d'une déambulation dans plusieurs commerces du centre-ville, valorisera leur attractivité. BMC supervisera l'organisation générale de l'opération et organisera une réunion avec les référents locaux afin de bien cibler la nature de la mise en avant.

Cette action nécessitera un travail en amont de ciblage, de sourcing, de négociation et de validation du contenu auprès de l'influenceur. Elle permettra de valoriser l'offre et l'attractivité de trois centres-villes auprès des communautés des influenceurs, mais aussi d'inciter les commerçants à animer leurs réseaux sociaux.

La conduite de ces actions mobilisera le budget de l'association Bordeaux mon commerce pour un montant prévisionnel de 40 934 € TTC. Sur cette base, BMC a sollicité l'aide de Bordeaux Métropole pour un montant de 30 000 €.

Compte tenu de la réussite des deux actions de 2022 et dans la mesure où le budget prévisionnel global de ces actions est équivalent à ceux de l'année dernière, il est proposé de reconduire pour 2023 la subvention de 30 000 € allouée par Bordeaux Métropole à BMC (soit 73% de la dépense globale prévue qui s'élève à 40 934 € TTC).

Les actions inscrites au budget prévisionnel de l'association Bordeaux mon commerce que Bordeaux Métropole accepte de subventionner sont détaillées dans le tableau suivant :

Programme d'actions 2023 Association Bordeaux mon commerce	COUTS/ DEPENSES € T.T.C.	SUBVENTIONS		PARTICIPATIONS	
		Bordeaux Métropole		Bordeaux mon commerce	Autres
		€	%	€	
Soutien aux associations de commerçants et artisans de la métropole	28 484,00	20 040,00	70,4%	6 808,00	2 000,00
Valorisation des centres-villes	12 450,00	9 960,00	80,0%	2 490,00	
TOTAL	40 934,00	30 000,00	73,3%	9 298,00	2 000,00

Les conditions de versement de la subvention de Bordeaux Métropole à l'association font l'objet d'une convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 16611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2021/603 du 25 novembre 2021 du Conseil de Bordeaux Métropole adoptant le Schéma de développement économique métropolitain,
VU la délibération n° 2015/252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la demande de subvention formulée par l'association en date du 05 juillet 2022 pour le soutien aux associations de commerçants et artisans et la valorisation des centres-villes,
VU la demande de subvention modificative adressée par BMC à la Métropole le 11 janvier 2023,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le financement sollicité par Bordeaux mon commerce pour le développement de l'attractivité des commerces et des centres-villes correspond aux objectifs de Bordeaux Métropole pour favoriser la dynamique de son tissu d'activités de proximité,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'association Bordeaux mon commerce la somme maximale de 30 000 € pour l'accompagnement et le développement des associations de commerçants et artisans et la valorisation des commerces locaux sur les communes de la Métropole, sur la base d'un budget de dépenses prévisionnel global de 40 934 € TTC.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de versement de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUILLET 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain GARNIER
DATE DE MISE EN LIGNE : 7 JUILLET 2023	